

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

ARRONDISSEMENT DE PONTIVY

COMMUNE DE GOURIN

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

N° : Dec -Cne /2022-20

OBJET : Commune – Mission topographique et foncière pour le lotissement communal Saint Philibert

Le Maire de la Commune de Gourin,

VU les articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code général des collectivités territoriales,

VU les délibérations du conseil municipal en date du 12 juin 2020 et en date du 28 mars 2022 aux termes desquelles le conseil municipal a délégué au maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de régler les affaires énumérées à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DECIDE

Article 1 : décide de régler la somme de 21360.00 € TTC pour la réalisation d'une mission topographique et foncière, dans le cadre de l'aménagement du terrain sur lequel sera construit le lotissement communal Saint Philibert.

Article 2 : Le maire est chargé de la communication de la présente décision au Conseil municipal lors de sa prochaine séance.

Gourin, le 12 octobre 2022



Le Maire,



Hervé LE FLOC'H.

Reçu en Préfecture du Morbihan le **19 OCT. 2022**

Certifié exécutoire **19 OCT. 2022**

Publié le

Le Maire,

Hervé LE FLOC'H.



Pour Le Maire
l'Adjointe
Catherine HENRY

